



Mars 2023

FO COM \ LA POSTE  
NOUVELLE ATTITUDE



## NÉGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2023



FO Com a commencé les NAO le 16 janvier 2023 avec la Direction de Nouvelle Attitude. Après 3 séances de négociation, FO Com a signé le 2 mars 2023 l'accord qui engage la Direction sur :

- ⇒ une augmentation générale de 2,8%,
- ⇒ une augmentation individuelle de 1,2%,
- ⇒ de nouvelles modalités pour le versement de la prime vacance,
- ⇒ congés payés d'ancienneté (CPA) 1 jour supplémentaire tout les 5 ans,
- ⇒ 75 € de Forfait mobilité durable / Prime carburant au 1 septembre 2023,
- ⇒ 75 % de prise en charge par l'employeur du coût de l'abonnement aux transports en commun.

*Tout au long des négociations FOCOM a été force de proposition afin d'améliorer et d'obtenir de meilleurs conditions de travail, salariales et social.*

**FO Com continue son combat afin de vous apporter des réponses concrètes à vos revendications.**

**Les élus et délégués FO Com sont et seront toujours présents auprès de vous au quotidien sur tous les sites.**

Pour plus d'information, vous pouvez contacter vos représentants FO Nouvelle attitude

**Louis Kadjo EHOUNOUX**

*Délégué Syndical FO - Membre CSE*

Tél. 06 28 92 12 37

Email : louis.ehounoux@nouvelle-attitude.fr

**Amadou SARR**

*Délégué du Personnel Élu Comité de Groupe*

Tél. 06 95 52 20 91

Email : amadou.sarr@nouvelle-attitude.fr